

<https://gec.venissieux.org/Retrait-de-la-deliberation-no4-du-Conseil-municipal-du-5>



# Retrait de la délibération n°4 du Conseil municipal du 5 février 2024.

- Interventions -



Date de mise en ligne : mercredi 5 juin 2024

---

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

---

*Le conseil municipal voté le 5 février 2024 la délibération relative au versement des subventions de fonctionnement pour l'année 2024.*

*Ces subventions sont indispensables au bon fonctionnement des associations bénéficiaires, qui œuvrent quotidiennement au maintien du lien social et de la solidarité entre les Vénissians.*

*Néanmoins, certains conseillers municipaux ont introduit le 21 mars 2024 une requête devant le tribunal administratif de Lyon tendant à l'annulation de la délibération précitée. Ce recours, qui ne remet pas en cause l'objet même de la délibération, est uniquement fondé sur un vice de procédure qui est régularisable.*

*Bien qu'il ne soit pas acquis que le contentieux aboutirait, il apparaît pertinent de retirer la délibération litigieuse et d'approuver à nouveau l'octroi des subventions.*

Madame le maire, chers collègues,

Les services municipaux ont dû réaliser un énorme travail pour protéger les associations de la ville des éventuelles conséquences des actions en justice de l'opposition.

Il faut redire clairement que tout ce qui est reproché au maire sur le vote des subventions, c'est au mieux une question de spécialiste de droit public, au pire une polémique stérile et insultante.

Car en fait, qui est choqué que le maire connaisse beaucoup de Vénissians, beaucoup d'associations, et donc nécessairement certains qui font l'objet de subventions publiques ? Et il faudrait, parce qu'elle les connaît, qu'elle disparaisse de notre conseil municipal ?

Il n'y a rien dans les attaques de l'opposition, rien qu'une tentative désespérée pour exister dans la ville, ou pour tenter d'exister.

Ils ne veulent pas soutenir le réseau d'alerte contre les expulsions, une association où il n'y a que des bénévoles qui aident des familles à garder un logement pour avoir une vie digne.

Pareil pour :

- l'UL CGT, 98% de bénévoles pour aider des salariés à défendre leur droit,
- les salariés d'Oyé distribution qui ont sauvé leur emploi,
- les associations culturelles qui font vivre des réussites vénissianes extraordinaires,
- le secours populaire qui n'est tenu que par des bénévoles au service de la population vénissiane.

Certains de l'opposition n'ont pas voulu signer la pétition sur la gare de Vénissieux pour l'accessibilité pour tous, et la réouverture d'un guichet.

## **Retrait de la délibération n°4 du Conseil municipal du 5 février 2024.**

---

C'est honteux que leurs actions en justice puissent mettre en grande difficulté financière ces associations.

Que de perte de temps et d'énergie !